

partement, la moyenne du gain des tisserands est de 138 fr. par an, ou 46 c. par jour; mais ils ne tissent que pendant la saison où l'agriculture ne les occupe pas. Dans une grande manufacture du Haut-Rhin, le salaire moyen des ouvriers a été, en 1832, de 73 c., et, en 1833, de 94 c. Les journées de paye des ouvriers employés à l'impression des étoffes sont un peu plus fortes. Elles sont, en moyenne, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. Pour les ouvriers employés à la construction et à la réparation des métiers, elles sont plus considérables. On peut les estimer de 2 à 3 fr., et quelquefois de 6 à 10 fr.

Indépendamment de toutes ces causes qui contribuent à la misère des classes industrielles, il en est une autre non moins puissante, et qui ne frappe pas seulement sur l'ouvrier qui gagne le plus, mais encore sur ceux dont le salaire est le plus faible. Cette cause dépend de lui seul; elle est dans ses vices et ses défauts.

C'est d'abord l'*ivrognerie*. C'est à la satisfaction de cette passion brutale que l'ouvrier consacre la plus grande partie de son gain. Il en résulte que, non seulement cet abus des alcooliques altère sa santé, mais encore qu'il lui ôte les moyens de satisfaire à ses besoins les plus urgents, ainsi qu'à ceux de sa famille. Presque tout son argent étant dépensé le dimanche et le lundi, il ne lui reste plus rien pour se procurer un logement convenable, des vêtements suffisants, une nourriture saine et en rapport avec le travail qu'il exécute.

C'est également cette misère incessante, dans laquelle il reste plongé jusqu'à la fin de sa vie, qui entraîne l'ouvrier à faire travailler prématurément ses jeunes enfants, afin de profiter de leur gain pour se donner un peu plus d'aisance, quelquefois même pour assouvir plus facilement son goût pour les boissons alcooliques.

Il est, enfin, un autre ordre de circonstances fâcheuses, telles que le *libertinage*, la corruption prématurée des jeunes sujets des deux sexes; les grossesses et les accouchements dans un âge encore peu avancé, et, par conséquent, la procréation d'enfants faibles, débiles et délicats. Ces tristes résultats se produisent surtout dans les établissements où les deux sexes sont mélangés, comme dans les filatures de coton, de laine, les manufactures d'indiennes. Le libertinage, est, au contraire, beaucoup moins fréquent dans ceux où l'on n'emploie que l'un des deux sexes.

Dans les filatures de coton, les ouvrières, vêtues très légèrement pendant l'été, en contact continu avec les hommes, entendant fréquemment des discours licencieux, entraînées par les conseils, se laissent très souvent séduire, et dès l'âge de

treize à quatorze ans, ainsi qu'on le voit fréquemment à Lille, Rouen, Amiens et Reims, la plupart ont déjà perdu leur virginité.

En France, où il naît à peu près annuellement 920,000 enfants, il y en a environ 75,000 naturels. Paris en fournit 9 à 10,000. Les villes où l'on en compte le plus, proportionnellement au nombre des naissances, sont les villes manufacturières, telles que Lyon, Montbrison, Rouen, Lille, Avignon, Saint-Quentin, Reims, Mulhouse.

L'imprévoyance et le défaut d'amour-propre sont le caractère du plus grand nombre des ouvriers des manufactures. Travailler et s'amuser, voilà leur unique pensée; et, quel que soit leur gain, ils ne sont pas plus riches à la fin de l'année.

L'ouvrier malade ou blessé est bientôt ruiné, et le moindre chômage le réduit rapidement à la misère.

Comment remédier à des désordres aussi nombreux, et relever les ouvriers des manufactures, de l'état de dégradation physique et morale, dans lequel ils sont tombés depuis le commencement de ce siècle? Ce n'est qu'à l'aide des moyens suivants qu'on peut le tenter :

1° La *disparition de l'ivrognerie*. — On ne peut se dissimuler que ce ne soit là le plus difficile, car cette amélioration de l'ouvrier dépend de sa propre volonté, soutenue peut-être par de bons conseils. Quant aux sociétés de tempérance, avec l'esprit français il n'y a aucune chance de les voir s'établir et exercer quelque influence sur les habitudes des ouvriers;

2° La *disparition du libertinage*. — Les meilleurs moyens à employer sont l'éducation morale et religieuse, dès le bas âge; la séparation des sexes dans les ateliers, et le mariage, qui, bien souvent, exerce une heureuse influence dans les classes populaires;

3° La *cessation de la malpropreté*. — Les établissements multipliés de bains publics y aideront puissamment;

4° Les chefs de fabrique, par une surveillance attentive, par les conseils incessants qu'ils sont capables de faire entendre aux ouvriers, par les encouragements qu'ils donneront aux caisses de secours, sont surtout capables d'améliorer les ouvriers des manufactures. Leur influence bienveillante et active peut seule les ramener à des conditions physiques et morales meilleures. Le zèle des chefs de fabrique devrait surtout encourager la création des établissements suivants :

A. Les *salles d'asile* et les *écoles* destinées aux enfants des ouvriers, et dans lesquelles on devra s'efforcer de développer à la fois l'éducation physique et intellectuelle des jeunes sujets. Ce n'est pas seulement à la lecture, à l'écriture et aux éléments du

calcul qu'il serait nécessaire d'étendre leur instruction; il faudrait insister sur l'éducation morale et religieuse, bien plus importante encore, et qui contribuerait à leur enseigner la probité, la charité, la bienveillance envers leurs semblables, l'obéissance envers les supérieurs. Plus tard, cette même éducation les rendra de bons, honnêtes et laborieux pères de famille.

B. Les *caisses d'épargne* et de *prévoyance*, ainsi que les *sociétés de secours mutuels* en cas de maladie, sont les meilleurs moyens pour moraliser les ouvriers et assurer l'avenir de la population industrielle.

Des accidents causés par les machines.

[L'introduction de la vapeur, comme puissance motrice, dans les machines a multiplié l'emploi de celles-ci dans l'industrie, et, par conséquent, multiplié les causes d'accidents occasionnés par les systèmes mécaniques. Il n'existe malheureusement pas de statistique générale à cet égard, et nous avons dû en former une partielle en analysant une série de rapports publiés à Lille de 1843 à 1853, sur les blessés traités à l'hôpital du Bon-Secours à Lille pendant ces dix années. Nous voyons d'abord que le nombre total des blessés par le fait des machines s'élève à 629, nombre qui, d'après les médecins de Lille, ne représente guère que la moitié du nombre réel, les autres se faisant soigner à domicile. Aussi pour dix ans cela fait, en chiffres ronds, 120 blessés par an ou 1 sur 83 ouvriers de tout âge et de tout sexe employés dans les fabriques de Lille.

Suivant le *sexe* nous avons reconnu pour les hommes 56,7 des blessés et 43,3 pour les femmes; ce qui s'explique par le très grand nombre de celles-ci employées dans les manufactures.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'*âge* peu avancé a ici une influence très marquée; nous avons :

Au-dessous de 15 ans....	41,0	De 25 à 40.....	13,1
De 15 à 25.....	36,4	De 40 à 60.....	9,3

Cette fréquence plus grande chez les jeunes sujets ne tient pas seulement à l'étourderie inhérente à leur âge, mais à leur nombre, et à ce que, par la nature de leurs travaux, les enfants sont souvent en rapport avec les parties dangereuses des appareils.

Les parties les plus souvent atteintes sont : les membres supérieurs 87, 4; les membres inférieurs ne donnent que 7,4, et

la tête et le tronc, 5,4. Quant aux genres de blessures, elles se montrent dans les rapports suivants : contusions, plaies contuses, 83,4; fractures, 8,9; écrasements, 3,4; piqures, coupures, 1,6; brûlures, 2, 5.

A part les cas de mort instantanée dont la liste n'a pu être donnée, on a observé : guéris, 81,2; estropiés, 14,4; morts, 5,1; ainsi la léthalité, dans ces accidents, ne serait pas très considérable.

Relativement à la cause on avait accusé l'ivresse et en particulier le *lundi*, de jouer ici un grand rôle, mais, examen fait, il a fallu renoncer à cette supposition, car le lundi est le jour qui donne le moins d'accidents, 15,4, le mardi et le samedi le plus, 17, 4; et d'ailleurs, le plus grand nombre des blessures se rencontrent chez les enfants qui n'ont pas encore d'habitudes d'ivrognerie. Reste donc l'imprudence. Il faut avouer qu'au milieu des rouages, des engrenages, des courroies en mouvement, des arbres de couche ou de transmission animés d'un mouvement de rotation rapide, il est bien difficile de ne pas s'oublier un moment, et un moment suffit pour amener de terribles désordres.

Il n'y a qu'un seul moyen d'obvier à de semblables malheurs, c'est d'entourer d'étuis de bois ou de grillages les parties dangereuses des appareils avec lesquelles les ouvriers n'ont pas affaire; proscrire d'une manière absolue de placer les courroies pendant la marche des machines, ou ne les placer qu'à l'aide d'un long bâton armé d'un crochet; ne mettre les machines en mouvement qu'après un signal donné; exiger, dans la fabrique, l'emploi des vêtements courts et collants, etc., etc.

Les machines à vapeur de leur côté occasionnent de terribles accidents, brûlures, explosions, etc. Pour y obvier, il faut s'assurer de la bonne construction et du degré de résistance des chaudières, en éviter les incrustations ou les faire disparaître, éviter la surcharge des soupapes de sûreté ou placer des plaques fusibles sur certaines ouvertures des chaudières, enfin surveiller exactement les indicateurs de niveau, afin que celui-ci ne s'abaisse pas au-dessus de certaines limites.]

Travail des enfants dans les manufactures.

Les circonstances qui ont provoqué la loi relative au travail des enfants dans les manufactures sont nombreuses et assez complexes : parmi elles, on doit signaler le dépérissement graduel des populations industrielles; l'excès de production, qui, faute de débouchés, pouvait laisser un grand nombre d'ouvriers sans travail; enfin, l'exploitation des enfants qui, souvent dès

l'âge de six ou sept ans, mal vêtus, mal nourris, travaillaient dans certaines usines, quelquefois jusqu'à treize ou quatorze heures, et passaient une partie de la nuit du samedi au dimanche.

Promulguée en 1841, la loi établit ce qui suit :

Art. 2. Les enfants, pour être admis, devront avoir au moins huit ans ; de huit à douze ans, ils ne pourront être employés plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos ; et de douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos.

Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir.

Art. 5. Nul enfant âgé de moins de douze ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieraient qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, suivre une école. Les enfants âgés de plus de douze ans seront dispensés de suivre une école, lorsqu'un certificat délivré par le maire de leur résidence attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire.

On peut faire quelques observations sur cette loi. D'abord l'âge de huit ans est trop bas ; il faudrait au moins dix ans, et mieux encore douze, comme minimum.

Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à cette loi, c'est son inexécution. Rien, en effet, n'est plus illusoire, et chaque jour elle est éludée. S'il en est ainsi, c'est que l'inspection du travail dans les manufactures est gratuite, et qu'elle est confiée à d'anciens fabricants, à des propriétaires, à des médecins, peu disposés à agir avec rigueur contre des manufacturiers avec lesquels ils sont, la plupart du temps, liés de parenté ou d'amitié. Pour en assurer l'exécution, il faut, de toute nécessité, en arriver aux inspecteurs spéciaux rétribués par l'État, les départements, les communes, ou même les particuliers, et qui seraient chargés de veiller à la stricte exécution de cette loi, qui importe tant à l'avenir, à la prospérité des populations industrielles.

[Une partie de ces desiderata se trouvent remplis aujourd'hui. En effet actuellement le travail des enfants est réglementé en France par la loi du 19 mai 1874 et par les décrets du 27 mars 1875 et du 1^{er} mars 1877 qui la complètent. Cette loi, dans ses dispositions générales, est plus large que celle de 1841 et plus précise dans ses prescriptions. Elle fixe la limite inférieure de l'âge à douze ans et ne permet que 12 heures de travail divisées par un repos ; elle interdit jusqu'à 16 ans aux garçons et jusqu'à

21 ans aux filles le travail de nuit et le travail du dimanche ; elle interdit le travail des mines aux jeunes filles et même aux femmes ; elle établit un *service d'inspection*. Il existe cependant quelques exceptions malheureuses ; ainsi le travail des enfants de 10 à 12 ans est autorisé dans 14 industries, entre autres dans les filatures, les papeteries et les verreries, et le travail de nuit est autorisé de 12 à 16 ans dans les papeteries, les verreries, les sucreries et les usines métallurgiques.]

Bibliographie. — Manufactures au point de vue de la santé des ouvriers : JONAS, *Ueber die Krankheiten derjenigen Personen die in Tuchmanufacturen arbeiten*, in *Hufeland's Journ.*, t. V, p. 438, 1798. — DU MÊME, *Die Krankheiten der Wollweber und der Walkmüller*, in *Archiv von Horn*, 1814, p. 231. — JACKSON (J.), *On the Influence on the Cotton Manufactories on the Health*, in *Lond. med. and Surg. J.*, t. XXXIX, p. 464, 1818. — PICTET (A.), *Note sur la grande filature de coton établie à New-Lanark et dirigée par M. Rob. Owen*, in *Bibl. univ.*, t. IX, p. 144, Genève, 1818. — MONFALCON, art. *Maladies des ouvriers en soie*, in *Dict. des sc. méd.*, t. LIX (suppl.), 1822. — DUPONT (J. B.), *Mém. sur les moyens d'améliorer la santé des ouvriers à Lille*. Lille, 1826, in-8°. — GERSPACH, *Influence des filatures de coton et du tissage sur la santé des ouvriers*. Th. de Paris, 1827, n° 270, in-4°. — BLACK (J.), *Remarks on the Influence of Physical Habits and Employment on the Size of Different Classes of Men*, in *Lond. med. Gaz.*, t. XII, p. 143, 1833. — PETEL, *Considérations hygiéniques sur la profession d'ouvrier en laine*, in *Journ. des conn. méd. prat.*, t. I, p. 135, 1833-34. — VILLERMÉ, *Sur la population de la Grande-Bretagne, considérée principalement dans les districts agricoles et manufacturiers, et dans les grandes villes*, in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XII, p. 217, 1834. — DU MÊME, *Nouveaux détails concernant l'influence du développement excessif des manufactures sur la population en Angleterre*, *ibid.*, t. XIII, p. 333, 1835. — DU MÊME, *De la santé des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine*, *ibid.*, t. XX, p. 338, 1838. — DU MÊME, *De l'ivrognerie, principalement chez les ouvriers des manufactures*, *ibid.*, t. XXII, p. 98, 1839. — DU MÊME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*. Paris, 1840, in-8°. 2 vol. — URE (A.), *The Philosophy of Manufactures or Exposition of the Scientific, Moral, etc.* London, 1835, in-8°, trad. fr. Paris, 1836, in-12, 2 vol. — SADLER (M. T.), *Factory Statistic. The Official Tables appended to the Report of Select Committee, on the ten-hour Factory-Bill*, etc. Halchard, 1836. — VAN COESTEM, *De la pneumonie produite par la poussière de coton*, in *Ann. de la méd. Belge*, 1836. — BOILEAU DE CASTELNAU, *De l'influence du cardage des frisons sur la santé des détenus de la maison de Nîmes*, in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XXIII, p. 471, 1841. — THOMSON (J.-B.), *The Influence of Wollen Manufactures on Health*, in *Lond. Med. Gaz.*, t. XXVI, p. 462, 1840. — DU MÊME, *Même titre*, in *Edinb. Med. Journ.*, 1858, p. 1083. — Analyse de ces deux Mém. par E. BEAUGRAND, in *Ann. d'hyg.*, 2^e sér., t. XII, p. 282, 1859. — VALERIO (L.), *Igiene e moralità degli operai della seta*, in *Ann. univ. di statistica*, t. LXVI, p. 333, 1840. — BOURGEOIS (J.), *Hygiène publique et administrative, et celle des manufactures*. Th. de Paris, 1841, n° 169, in-4°. — TAYLOR (W. Cooke), *Notes of a Tour in the Manufacturing Districts of Lancashire, in A Series of Letters*, etc. London, 1842, in-8°. — CHADWICK (Ed.), *Report to her M's Principal Secretary, etc., on an Inquiry into the Sanitary Condition of the Labouring Population of Great-Britain*, etc. London, 1832, in-8°. — Ueber die Beschätzung der Arbeiter in den Fabriken gegen die in diesen der Gesundheit schädlichen Einflüsse, in *Med. Corresp. Bl. Rhein und Westf.*, t. I, n° 1, 1842, et *Constat's Jahresh.*, 1843, t. VII, p. 60. — Améliorations qui ont été proposées pour l'hygiène des ateliers de travail, etc., in *Ann. de la Soc. méd. de Bruges*, 1842, part. III, p. 1. — NOBLE (D.), *Facts and observat. Relative to the Influence of Manufactures upon Health*

and Life. London, 1843, in-8°. — MELCHIONI (G.), Osservazioni igieniche sulla trattura della seta in Novi; — analyse in *Canstatt's Jahrb.*, 1846, t. VII, p. 54. — DU MÊME, *Sull' insalubrità della filatura di seta (Mem. private nel governo)*, in *Ann. univ. di med.*, t. CLXXV, p. 59, 1861. — GUBIAN, *Rapp. à la Soc. de méd. de Lyon sur un mém. du Dr Gerbaud relatif à l'hygiène de l'ouvrier en soie*, in *Journ. de méd. de Lyon*, t. X, p. 55, 1856. — THOUVENIN, *Influence de l'industrie sur la santé des populations dans les grands centres manufacturiers*, in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XXXVI, p. 16, 277, 1846, et t. XXXVII, p. 83, 1847. — MILLON (J. N.), *Ueber die Krankheiten der Weber, zur genannten Würdigung der Krankheiten der Gewerbesteute*, in *Prager Vierteljahrsschr.*, t. XV, p. 82, 1847. — TOULMONDE, *Quelques considérations sur les ouvriers employés dans les manufactures de draps*, in *Un. méd.*, 1849. — *Quelles sont les règles et les conditions applicables aux établissements industriels en général, tant dans l'intérêt de la santé des ouvriers qui y sont employés, etc.* (Compt. rend. du Congr. d'hyg. de Bruxelles, 1852), in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XLVIII, 1852. — BREDOW, *Ueber die Gesundheitsverhältnisse der in Baumwollspinnereien beschäftigten Individuen im Allgemeinen, und über, etc.*, in *Med. Ztg. Russl.*, 1851, n° 35-38, et *Schmidt's Jahrb.*, t. LXXIV, p. 253, 1852. — GODFRAIN (J. J.), *Quelques mots sur l'hygiène des ouvriers des manufactures*. Th. de Paris, 1852, n° 89, in-4°. — RIGHINI (G.), *Cenni al popolo sull' insalubrità dell' aria dei filatoi da seta*. — BLACK (J.), *The Comparative Mortality of a Manufacturing and Agricultural Districts*, in *J. of Public Health*, dec. 1855. — BEHREND (F. J.), *Ueber die Seidenwirken und Damastweberei vorkommende Bleivergiftung*, in *Henke's Ztschr.*, 1856, et *Schmidt's Jahrb.*, t. XCII, 334, 1856. — BLUMLEIN, *Die Sammt- und Seidenstoffweberei in ihren Einfluss auf den Körper und Geistes-Zustand der Weber*, in *Casper's Vtschr.*, t. XV, p. 32, 201, 1859. — REYBAUD (L.), *Rapport fait à l'Acad. des sc. mor. et polit. sur une mission relative à la condition morale et intellectuelle des ouvriers qui vivent du travail de la soie*, in *Ann. d'hyg.*, 2^e sér., t. IX, p. 447, et t. X, p. 226, 461, 1858. — DU MÊME, *Études sur le régime des manufactures. Condition des ouvriers en soie*. Paris, 1859, in-8°. — MORIGIA (A.), *Dell' influenza delle filande dei bozzoli da seta sulla salute pubblica*. Torino, 1860. — BOUWEL (van), *De l'hygiène dans ses rapports avec l'industrie*, in *Ann. de la Soc. de méd. d'Anvers*, oct. 1861. — SEEMANN (H.), *Ueber die kronischen Krankheiten der Stuhlarbeiter (Weber und Posamentirer)*, in *Henke's Ztschr.* et *Canstatt's Jahrb.*, 1862, t. VII, p. 48. — BEDDOE (J.), *On the Public Health of the Cotton Districts*, in *Med. Times and Gaz.*, 1863, t. I, p. 59. — PICARD (S.), *De l'hygiène des ouvriers employés dans les filatures* (Mém. cour.). Amiens, 1863, in-8°, et *Ann. d'hyg.*, 2^e sér., t. XX, 1863. — LEACH (Jesse), *Effects of Surate Cotton, on Health of Operative in Mills*, in *Hay's Amer. Journ.*, avril 1854, et *Ranking's Abstr.*, t. XXXIX, p. 23, 1864. — CHATIN, *De la phthisie des tisseurs et dévideuses à l'hôpital de la Croix-Cousse à Lyon*. Lyon, 1867, in-8°. — RIPA (L.), *Igiene manifattoriera serica*, in *Ann. di med. publ.*, 1867, p. 267. — BEAUGRAND (E.), art. *Manufactures*, in *Dict. encyclop. des sc. méd.*, 2^e sér., t. IV, 1871.

Travail des enfants dans les manufactures : Report from the Committee on the Bill to regulate the Labour of Children in the Mills and Factories of the United Kingdom, with the Minutes, etc. London, 1832, in-fol. — *First and second Rep. of the Central Board of H. M.'s Commissioners appointed to collect Informations in the Manufacturing Districts as to Employment of Children in Factories*, etc. Lond., 1833, in-fol. — *Rep. on the Employment of Children in the Manufactories*, in *Edinb. Med. J.*, t. XLI, p. 198, 1834. — SADLER, *Souffrances des enfants dans les filatures et fabriques d'Angleterre* (Discours, etc.): trad., in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XII, p. 272, 1834. — HARRISSON, *On the State of Children in the Different Factories*, in *Edinb. Med. J.*, t. XLIV, p. 425, 1835. — VILLERMÉ, *Sur la durée trop longue du travail dans beaucoup de manufactures*, *ibid.*, t. XLVIII, p. 164, 1837. — *Projet de loi sur le travail des enfants dans les fabriques*, in *Gaz. méd.*, 1840, 250, 257, 305. — DUPIN (Ch.), *Du travail des enfants qu'emploient les usines, les manufactures, considéré dans les intérêts mutuels de la société, des familles et de l'industrie*. Paris, 1840, in-8°. — GILLET, *Quelques réflexions sur l'emploi des enfants dans les fabriques et sur les moyens d'en prévenir les abus*. Paris, 1840, in-8°.

KNOLZ (J. J.), *Darstellung der Verfassung und Einrichtung der Baumwoll-spinnereifabriken, mit besonderer Beziehung auf die moralisch-intellectuelle, etc.* Wien, 1843, in-8°. — MERSEMAN (DE), *Rapp. sur le travail des enfants dans les établissements industriels*, in *Ann. de la Soc. méd.-chir. de Bruges*, 1843, p. 290. — MATTHYSSENS, *Rapport sur le travail des enfants et la condition des ouvriers dans la province d'Anvers*. Anvers, 1844. — BODÉAU (C.), *Du travail des enfants dans les manufactures considéré au point de vue de l'hygiène publique*. Th. de Paris, 1845, n° 122, in-4°. — KRUG, *Ueber die Gesundheitsverhältnisse der Schuljugend in Sächs. Fabriken*, in *Siebenhaar's Magaz.*, t. V, n° 1, 1846, et *Schmidt's Jahrb.*, t. LVI, p. 96, 1857. — DIDOT, *Aperçu de la condition des ouvriers et des enfants dans les manufactures, mines, etc.*, in *Bullet. de l'Acad. de méd. de Belgique*, t. VII, p. 126, 1847-48. — DIEUDONNÉ, *Mém. sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*. Bruxelles, 1848. — BEHREND, HAMMER u. ROHBLANK, *Bericht der Polizeibezirksärzte von Berlin, über die Beschäftigung der Kinder in den jetzt daselbst bestehenden Fabriken und industriellen Anstalten*, in *Henke's Ztschr. et Canstatt's Jahrb.*, 1852, t. VII, p. 16. — MAUTHNER, *Ueber einige gesundheitsschädliche Einflüsse, welchen ältere Kinder bei Verwendung zu verschiedenen Gewerben ausgesetzt sind*, in *Journ. für Kinderkrankh.*, 1854, p. 295. — BARRESWILL, *Inspection du travail des enfants dans les manufactures*, 1865. — HOEM MERLE, *Der in den Fabriken arbeitenden Kinder*, in *Samml. von Gesetzen, etc.* Wien, 1865, in-8°. — MARJOLIN (R.), *Recherches sur les accidents et les affections chirurgicales auxquelles sont exposés les jeunes apprentis*, in *Bull. de la Soc. de protect. des apprentis et des enfants, etc.*, 1870.

— FOSTERET, *De la phthisie des tisseuses et des dévideuses*, in *Lyon méd.*, 1868. — MORIX, *Note sur les effets produits par une ventilation abondante dans l'atelier de tissage d'Orival*, in *Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, t. LXVIII, 1869. — FOSTERET, *De la phthisie pulmonaire chez les ouvriers tisseurs de soie*, in *Lyon méd.*, 1870. — SCHULER, *Die Glarnerische Baumwollenindustrie, etc.*, in *D. Viertelj. öff. Ges.-Pfl.*, Bd. IV, H. 1, 1872. — BLASCHKO, *Ueb. die Gesundheitsverhältnisse der Baumwollenweber*, in *Viertelj. f. öff. Sanit.*, Bd. XVII, 1872. — BEYER, *Die Arbeitercolonien in Essen*, in *Viertelj. f. öff. Ges.-Pfl.*, Bd. IV, p. 615, 1874.

BONONI (S.), *Sul lavoro dei fanciulli negli opificii*, in *Arch. di med.*, etc. di Roma, Aug., 1872. — GOTTISHEIM u. HIRT, *Welche Anforderungen sind vom hygienischen Standpunkt bezüglich zur Beschäftigung von Frauen und Kindern in Fabriken an die Gesetzgebung zu stellen*, in *Viertelj. f. öff. Sanit.*, april, p. 398, 1874.

LEWIS (BEVAN), *Employment of women in lead-manufactories*, in *Med. Tim. a. Gaz.*, vol. I, p. 539, 1872. — KUBORN, *Rap. de la commiss. chargée d'examiner une communic. relative à l'emploi des femmes dans les travaux souterrains des mines*, in *Bull. de l'Acad. de méd. de Belgique*, n° 7, p. 412, 1874.

— ARNOUD (J.), *Condit. de salubrité des ateliers de gaze dans les filatures de coton*, in *Ann. d'hyg.*, 3^e sér., n° 2, 1879. — LAYET, art. *Gazage*, in *Dict. encycl. sc. méd.*, 1881. — BUSCHBECK, *Ueber den Einfluss der Fädelerarbeit bei der Maschinenstikerei und insbesondere auf die Sehkraft, etc.*, in *Viertel. f. ger. Med.*, Bd. XXXIV, p. 66, 1881.

LEWY, *Welche Anford. hat die öffentl. Gesundh. an die Gesetzgeb. betr. Beschäftigung der Frauen u. Kinder in Fabriken zu stellen*, in *Viertel. f. öff. Ges.-Pfl.*, Bd. VII, p. 653, 1875. — HIRT, *Ueb. Frauenarbeit in Fabriken*, in *Viert. f. öff. Ges.-Pfl.*, Bd. VII, p. 107, 1875. — ROBERTS, *The Physick of factory-children*, in *the Lancet*, t. II, p. 274, 1875. — BEYER u. SCHULER, *Ueb. die prakt. Durchführung der Fabrikhygiene*. 5. *Vers. des deutsch. vereins für öff. Ges.*, in *D. Viert. f. öff. Ges.-Pfl.*, Bd. X, p. 137, 1878. — NAPIAS, *Dispos. prises dans les différ. pays de l'Europe pour protéger la santé des enfants travaillant dans l'industrie*, in *Rev. d'hyg.*, 1880, p. 608. — DU MÊME, *Protection de l'enfance industrielle*, in *Congr. d'hyg. de Turin*, 1880. — HUBERT-VALLEROUX, *Législations qui régissent le travail des enfants et des femmes*, in *Bull. Soc. de légis. comparée*, 1880. — PERRIN (E.-R.), *Le travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie*, in *Rev. d'hyg.*, 1881, p. 612. — Voy. en outre la *Collection des bulletins de la Soc. de protect. des apprentis et des enfants employés dans les manufactures*.